



Comptes annuels

Association Cecilia

31/12/2020

Ce document contient 29 pages





Association Cecilia

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Rapport</i>	3
1.1	Rapport	4
2	<i>Comptes annuels</i>	5
2.1	Bilan Actif	6
2.2	Bilan Passif	7
2.3	Compte de résultat	8
3	<i>Annexe</i>	10
3.1	Annexe	11

Rapport





**KPMG Entreprises
Champagne-Ardenne**
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association Cecilia
46 avenue du Général de Gaulle
02009 Soissons cedex

Reims, le 3 mai 2021

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 16 février 2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association Cecilia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui se caractérisent par les données suivantes :

— Total du bilan :	161 690 €
— Subventions d'exploitation :	654 623 €
— Résultat net comptable :	- 12 249 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Patrick Zeimett
Expert-comptable



Association Cecilia

Comptes annuels



Association Cecilia

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Donations temporaires d'usufruit			
		Fonds commercial ⁽¹⁾			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	2 700	2 700	
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
	TOTAL	2 700	2 700		
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat.out. industriels		70 851	61 752	9 098	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations grevées de droit					
Autres				13 799	
TOTAL	70 851	61 752	9 098	13 799	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	1 061		1 061	1 061
TOTAL	1 061		1 061	1 061	
Total I		74 612	64 452	10 159	14 860
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Avances et acomptes versés sur commande				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés			
		Créances reçues par legs ou donations			
		Autres			
	TOTAL				
Divers	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	151 530		151 530	171 208
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾				
Total II		151 530		151 530	171 208
Frais d'émission des emprunts	III				
Primes de remboursement des emprunts	IV				
Ecart de conversion Actif	V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		226 143	64 452	161 690	186 069
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

Association Cecilia

		Passif	Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise		
		Fonds propres statutaires		
	Avec droit de reprise	Fonds propres complémentaires		
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		74 430
		Fonds propres avec droit de reprise		
		Fonds propres statutaires		
	Écarts de réévaluation	Fonds propres complémentaires	5 920	
		Apports		5 920
	Réserves	Legs et donations		
		Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Réserves statutaires ou contractuelles		13 453		
Réserves pour projet de l'entité			13 453	
Autres	Réserves			
	Autres			
		Report à nouveau	54 562	
		Excédent ou Déficit de l'exercice	-12 249	-6 068
		<i>Situation nette (sous total)</i>	61 686	87 735
		Fonds propres consommables		
		Subventions d'investissement	9 098	
		Provisions réglementées		
		Droit des propriétaires (commodat)		
		Total I	70 785	87 735
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
		Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			7 800
		Total II		7 800
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
		Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾			
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾			
	Avances et acomptes reçus ⁽³⁾			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 257	11 461
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		73 369	78 982
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes				
Instruments de trésorerie		1 278	89	
Produits constatés d'avance				
		Total IV	90 905	90 534
		Écart de conversion Passif V		
		TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	161 690	186 069
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(2) Dont emprunts participatifs			
	Dettes sauf (3) à plus d'un an			
		Dettes sauf (3) à moins d'un an	90 905	90 534
Engagements donnés	Sur legs acceptés			
	Autres			

Association Cecilia

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	3 445	3 560
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financiers		
	Concours publics et subventions d'exploitation	654 623	655 722
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		3 514	
Utilisations des fonds dédiés	7 800		
Autres produits	18	975	
	665 887	663 772	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I			
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		12 674
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	121 599	118 760
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	19 080	17 294
	Salaires et traitements	393 734	367 821
	Charges sociales	144 261	134 757
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 700	5 168
	Dotations aux provisions		
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	29	184
	683 404	656 662	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II			
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-17 517	7 109
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Association Cecilia

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	327	316
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	327	316
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV		
2. Résultat financier (III-IV)		327	316
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-17 190	7 425
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		2 546
	Sur opérations en capital	4 700	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	4 700	2 546
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	-240	8 240
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	-240	8 240
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		4 940	-5 694
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées X		7 800
Total des produits (I + III + V + IX)		670 915	666 634
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)		683 164	672 702
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-12 249	-6 068
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat	23 200	22 500
	TOTAL	23 200	22 500
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens	23 200	22 500
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	TOTAL	23 200	22 500

Annexe





KPMG Entreprises
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association, Fondation, Fonds de dotation

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2020**

Ce rapport contient 19 pages

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	7
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	8
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	8
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	8
5	Principes et méthodes comptables	9
5.1	Principes généraux	9
5.1.1	Changement de méthode comptable	9
5.1.2	Changements d'estimation	11
5.1.3	Corrections d'erreurs	11
5.2	Déroghations	11
6	Informations relatives aux postes du bilan	12
6.1	Bilan actif	12
6.1.1	Immobilisations corporelles, incorporelles, financières – Mouvements principaux	12
6.1.2	Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation	12
6.1.3	Etat des amortissements	13
6.1.4	Créances	13
6.1.5	Valeurs mobilières de placement	13
6.1.6	Charges constatées d'avance	13
6.2	Passif	14
6.2.1	Fonds associatifs	14
6.2.2	Engagements pris en matière de retraite	14
6.2.3	Fonds dédiés - Tableau de suivi	15
6.2.4	Etat des dettes	15
6.2.5	Charges à payer	15
6.2.6	Solde de la subvention ARS	15
7	Informations relatives au compte de résultat	16
7.1	Détail des subventions	16
7.2	Résultat exceptionnel	16
8	Autres informations	17



8.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	17
8.2	Etat des effectifs	17
8.3	Honoraires des commissaires aux comptes	17
9	Contributions volontaires en nature	18

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'objet du réseau est de développer et de faciliter l'accès à des soins palliatifs et d'accompagnement pour des patients de tous âges, de toutes conditions, atteints d'une maladie grave évolutive, mettant en jeu le pronostic vital, et qui souhaitent vivre leur fin de vie à domicile ou en institution.

Les objectifs principaux du Réseau sont :

- Rompre l'isolement du patient et de la famille, des soignants et des médecins,
- Améliorer la prise en charge des malades en soins palliatifs en coordination avec tous les professionnels de santé,
- Favoriser le retour ou le maintien à domicile, selon le libre choix du patient,
- Faciliter la continuité des soins,
- Accompagner les patients et leurs familles,
- Soutenir les soignants.

Les objectifs secondaires sont :

- Actions de formation auprès des Professionnels de Santé,
- Information et sensibilisation du grand public,
- Etudes épidémiologiques sur les pathologies prises en charges.

Organisé autour du patient, le réseau cherche à mettre en place tous les moyens opérationnels nécessaires pour créer les conditions d'une prise en charge médicale, psychologique, sociale et spirituelle, de proximité et de qualité, en associant et coordonnant les compétences de la Ville et de l'Hôpital.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Conformément à la loi du 4 Mars 2002, à la circulaire CNAM/DHOS du 2 mars 2007 et la loi HPST du 21 juillet 2009, la structure se donne comme objectifs :

- de promouvoir et de coordonner toute action en faveur du maintien au domicile et/ou dans le cadre familial et contribue à l'offre de soin ambulatoire dans une optique de qualité et d'équité des soins.
- de développer la prévention des conséquences médicales, psychologiques et sociales de la maladie. A ce titre, promouvoir et coordonner les soins de supports au domicile.
- de favoriser la prise en charge des douleurs chroniques dans le cadre des pathologies cancéreuses, des pathologies neurologiques dégénératives et des poly-pathologies gériatriques.

Le fonctionnement du réseau CECILIA ne s'entend qu'en lien avec ses valeurs qui sont au :

- **fondement de la santé publique** – approche globale de la personne dans son contexte de vie, égalité d'accès aux soins, qualité des services de santé (cohérence, compétences et continuité des soins),
- **fondement des soins palliatifs** – dignité de la personne vivante jusqu'au terme de sa vie, participation des personnes dans les choix qui les concernent (patient et entourage), coopération pluri-professionnelle,
- **fondement de la dynamique de réseau** – décloisonnement du système de santé notamment entre ville et hôpital, développement de nouvelles pratiques professionnelles et bénévoles dont : la reconnaissance des compétences spécifiques de chacun, le travail en coopération interprofessionnelle, le principe de non-subsidiarité.

Le fonctionnement du réseau Cecilia répond à la circulaire DHOS/02/03/CNAMTS/2008-100 du 25 mars 2008 relative au référentiel national d'organisation des réseaux de santé de soins palliatifs.

Missions

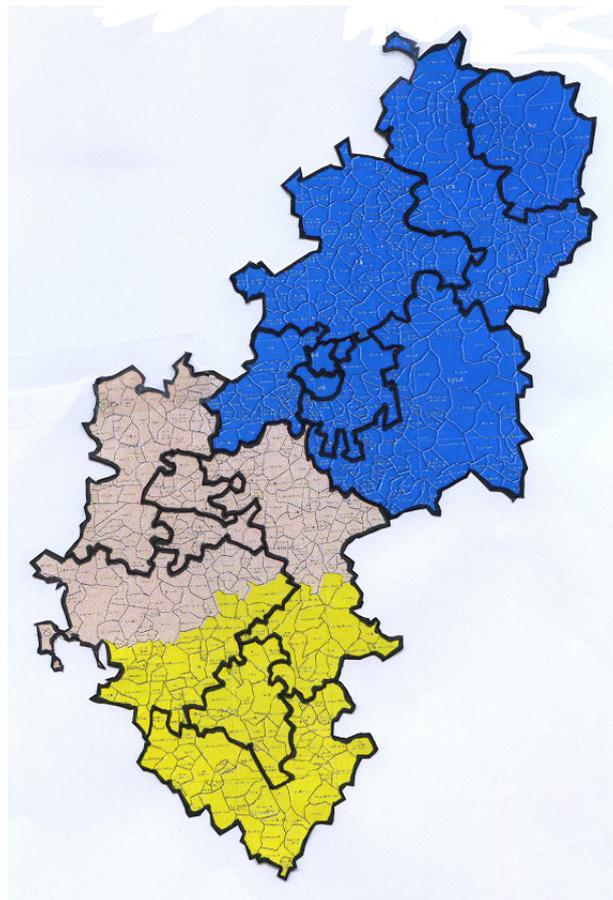
Les principales missions du réseau Cecilia sont les suivantes :

- Organiser et coordonner la prise en charge à domicile,
- Réaliser des évaluations en concertation avec les professionnels qui entourent le patient,
- Elaborer des projets de soins globaux,
- Proposer une évaluation de la situation sociale et orienter le patient,
- Proposer un accompagnement psychologique,
- Assurer la circulation de l'information auprès des professionnels de santé, notamment auprès du médecin traitant,
- Mettre en place un dossier informatisé partagé sécurisé et un cahier de suivi à domicile,
- Fédérer les établissements et structures sanitaires et sociales du territoire,
- Participer à l'harmonisation des pratiques,
- Mettre en œuvre des soins de support,
- Organiser des réunions d'information pour les patients et leur entourage,
- Assurer la formation pluridisciplinaire des professionnels.

Missions générales de l'équipe de coordination et d'expertise : Les membres de l'équipe interviennent en fonction des besoins du patient sur son lieu de vie afin de coordonner les différentes interventions et d'apporter leurs expertises pour assurer une qualité optimale des soins. Pour faciliter les échanges avec les professionnels soignants et non soignants du patient, les interventions de l'équipe sont organisées de préférence sous forme de réunions de coordination. Le projet personnalisé de soins est élaboré et réévalué autant que nécessaire lors de ces réunions de coordination. Les équipes sont garantes de la bonne circulation des informations entre tous les acteurs du champ sanitaire et du médico-social.

Les équipes assurent la diffusion et la bonne compréhension des droits du malade auprès du patient, de son entourage et tous les professionnels. En aucun, elles ne se substituent aux professionnels de proximité autour du patient.

Avec le nouveau découpage de notre nouvelle région Hauts de France, le réseau Cécilia a vu son territoire se modifier. Il se définit comme suit :



Dans le Soissonnais, le réseau couvre les 4 cantons suivants :

- Fère en Tardenois, 56 communes, (19 679 hab)
- Soissons, 28 communes, (50 277 hab)
- Vic-sur-Aisne, 50 communes, (21 432 hab)
- Villers-Cotterêts, 44 communes, (19 591 hab)

Dans les pays de l'Omois, au sud de l'Aisne, le réseau couvre les 4 cantons suivants :

- Château-Thierry, 21 communes, (27 113 hab)
- Essômes sur Marne, 47 communes, (29 105 hab)
- Fère-en-Tardenois, 22 communes (8 266 hab)
- Villers-Cotterêts, 32 communes (11 575 hab)

Dans les pays du Laonnois et Vervinois, au nord de l'Aisne, le réseau couvre les 5 cantons suivants :

- Guignicourt, 77 communes, (26 397 hab)
- Hirson, 26 communes, (21 727 hab)
- Laon, 54 communes, (51 427 hab)
- Marle, 65 communes, (20 026 hab)
- Vervins, 66 communes, (21 869 hab)

Le réseau concerne donc **328 484 habitants** et couvre **588 communes** soit environ **61 % de la population de l'Aisne**. Il convient, cependant, de préciser que le réseau Cecilia prend exceptionnellement en charge des patients de communes limitrophes non couvertes par un réseau de soins palliatifs.

(*source INSEE 2015 et source Conseil Général de l'Aisne)

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Investissements réalisés en 2020 et années antérieures	
- Site internet pour	2 700€
- Matériel de transport dont la valeur brute est égale à	19 594€
- Matériel de bureau et informatique dont la valeur brute est égale à	36 613€
- Mobilier dont la valeur brute est égale à	14 645€

Les locaux n'appartiennent pas à l'association mais sont mis à disposition gracieusement par l'Hôpital de Soissons.

— Ressources humaines

L'effectif au 31 décembre 2020 se compose de :

- 2 assistantes sociales
- 2 psychologues
- 2 médecins coordinateurs
- 3 infirmiers
- 3 personnels administratifs

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

Changement de référentiel comptable :

- la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.
- La 1^{ère} application du règlement 2018-06 constitue un changement de méthodes comptables conformément aux dispositions applicables, les changements ont été effectués selon la méthode dite « rétrospective ».
- Les principales modifications engendrées par l'application de ce nouveau référentiel comptable sont les suivantes :
 - Traitement des subventions d'investissement. Ce poste qui s'élevait au 1^{er} janvier 2020 à 62 780 € correspondait à des subventions dont :
 - o Total des subventions dont les immobilisations financées étaient totalement amorties : 37 699 € ; ce montant a été viré au compte report à nouveau
 - o Total des subventions dont les immobilisations financées n'étaient pas totalement amorties : 25 081 € ; ce montant a été viré au compte subvention d'investissement.

— Crise sanitaire

Une crise sanitaire très grave a été constatée en France et dans le monde en ce début d'année 2020. L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait le COVID-19 de pandémie.

Des mesures de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020 jusqu'au 11 mai 2020. De plus, un nouveau confinement a été décrété du 30 octobre 2020 au 15 décembre 2020.

Malgré la crise sanitaire, l'association a pu mener ses projets.

A noter que l'association n'a pas sollicité de prêts garantis par l'Etat, ni au report des cotisations sociales.

L'association n'a pas été fermée pendant les périodes de confinement.

Elle a eu recours au télétravail du 18 mars au 11 mai 2020 pour 50 % des salariés.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement :

- Le poste comprenant le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter celui-ci avec le montant net des subventions perçues déduction des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées, au rythme des amortissements des immobilisations financées, si le règlement ANC n°2018-06 était appliqué antérieurement lors de l'attribution de ces subventions.

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Suite au changement de méthode et conformément à la mise en œuvre du nouveau règlement de manière rétrospective, le compte report à nouveau a été mouvementé comme suit :

— Don de matériels sur périodes antérieures	11 650 €
— Montant des subventions d'investissements totalement amorties au 1 ^{er} janvier 2020 :	37 699 €
— Amortissements des subventions d'investissements pour lesquelles les immobilisations ne sont pas totalement amorties au 1 ^{er} janvier 2020 :	11 281 €

Total =	60 630 €

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :						
Affectées à des biens non renouvelables						
Affectées à des biens renouvelables	0	25 081	25 081	0	0	0
TOTAL	0	25 081	25 081	0	0	0

Quotes-parts virées au résultat :						
Affectées à des biens non renouvelables						
Affectées à des biens renouvelables	0	11 281	11 281	4 701		15 982
TOTAL	0	11 281	11 281	4 701		15 982

Comparabilité des comptes

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.

- Compte de résultat – subvention d'investissement rapportée au résultat :
 - Quote-part de subvention d'investissement repris au résultat au 31 décembre 2020 : 4 701 €
 - Quote-part de subvention d'investissement repris au résultat au 31 décembre 2019 si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué : 4 701 €

- Compte de résultat – présentation des fonds dédiés :

- En 2020 les dotations et reprises sont positionnés dans le résultat d'exploitation.
- En 2019 les dotations et reprises sont positionnées en bas du compte de résultat ; si elles avaient été comptabilisées dans le résultat d'exploitation, ce dernier se serait élevé à - 691 € au lieu de 7 109 €.

5.1.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 *Dérogations*

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Bilan actif

6.1.1 Immobilisations corporelles, incorporelles, financières – Mouvements principaux

Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	à l'ouverture	Acquisitions	Diminutions	à la clôture
Site internet	2 700			2 700
				0
TOTAL	2 700	0	0	2 700

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	à l'ouverture	Acquisitions	Diminutions	à la clôture
Matériel de transport	19 594			19 594
Matériel de bureau et informatique	36 613			36 613
Mobilier	14 645			14 645
				0
TOTAL	70 852	0	0	70 852

Immobilisations financières

Valeurs brutes	à l'ouverture	Acquisitions	Diminutions	à la clôture
Dépôts et cautionnement	1 061			1 061
				0
TOTAL	1 061	0	0	1 061

6.1.2 Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans

6.1.3 *Etat des amortissements*

Immobilisations incorporelles

Amortissements	à l'ouverture	Augmentation	Diminutions	à la clôture
Site internet	2 700			2 700 0
TOTAL	2 700	0	0	2 700

Immobilisations corporelles

Amortissements	à l'ouverture	Augmentation	Diminutions	à la clôture
Matériel de transport	7 988	3 919		11 907
Matériel de bureau et informatique	36 389	224		36 613
Mobilier	12 675	558		13 233 0
TOTAL	57 052	4 701	0	61 753

6.1.4 *Créances*

Toutes les créances de l'actif circulant sont d'échéance inférieure à un an.

6.1.5 *Valeurs mobilières de placement*

Les placements financiers sont constitués exclusivement d'un livret A à la Caisse d'Epargne.

Les intérêts perçus sur l'exercice s'élèvent à 327 €.

6.1.6 *Charges constatées d'avance*

Néant

6.2 Passif

6.2.1 Fonds associatifs

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise	74 430	-74 430	0				0
Fonds propres avec droit de reprise	5 920						5 920
Ecarts de réévaluation							
Réserves	13 453		13 453				13 453
Report à nouveau	0	60 631	60 631	-6 068			54 562
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 068			6 068	-12 249		-12 249
Situation nette	87 735						61 686
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement		13799			9 098	4 701	4 397
Provisions réglementées							
TOTAL	87 735						70 785

6.2.2 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, n'est pas comptabilisé car non significatif.

6.2.3 Fonds dédiés - Tableau de suivi

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions de fonctionnement ARS 2019	7 800 €		7 500 €			0 €	

6.2.4 Etat des dettes

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

6.2.5 Charges à payer

— Dettes fournisseurs	16 023 €
— Dettes sociales :	43 777 €
— Dettes fiscales :	1 507 €

6.2.6 Solde de la subvention ARS

La subvention octroyée par l'ARS, d'un montant initial de 655 812 €, n'a pas été totalement consommée.

Le solde de 2 188,53 € figure en solde de subventions à reverser ou à consommer.

7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Détail des subventions

— Subvention ARS

L'association bénéficie d'une convention de financement de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

— La subvention de fonctionnement comptabilisée au titre de l'exercice 2020 s'articule comme suit :

- Subvention reçue :	655 901,00 €
- Subvention de l'exercice consommée :	<u>- 653 653,47€</u>

Total complément subvention à reverser : 2 188,53 €

7.2 Résultat exceptionnel

— Produits exceptionnels :

- Quote-part e subvention virée au résultat 2020	4 700,84 €
--	------------

— Charges exceptionnelles :

- Ajustement forfait coordination médecin et infirmier :	240,00 €
--	----------

8 Autres informations

8.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

L'Association ne compte aucun cadre dirigeant rémunéré.

8.2 Etat des effectifs

Au 31 décembre 2020, l'association compte 12 salariés.

Le nombre d'équivalents temps plein employés sur l'exercice s'élève à 9,92.

8.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires du commissaires aux comptes :

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 550 €

9 Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de locaux. L'avantage en nature est valorisé au pied du compte de résultat pour un montant estimé à 16 000 € par an, charges locatives incluses.

D'autre part, une partie des coûts d'affranchissement est prise en charge par l'Hôpital de Soissons. L'avantage en nature est lui-aussi valorisé au pied du compte de résultat pour un montant estimé à 7 200 € par an.

Enfin, l'association bénéficie de la mise à disposition de matériels de bureau donné en mars 2006. Méthode de valorisation : ces biens étant totalement amortis, la valorisation de la mise à disposition est considérée comme nulle.



37 Rue René Cassin
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS CEDEX

RESEAU CECILIA COORDINATION EN SOINS PALLIATIFS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

RESEAU CECILIA COORDINATION EN SOINS PALLIATIFS

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

N° SIREN : 453 606 972

RESEAU CECILIA COORDINATION EN SOINS PALLIATIFS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres de l'Association RESEAU CECILIA COORDINATION EN SOINS PALLIATIFS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RESEAU CECILIA COORDINATION EN SOINS PALLIATIFS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans la note « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe des comptes annuels relatif à l'application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Bezannes, 17 Mai 2021

Nathalie FÉNART

Association Cecilia

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Donations temporaires d'usufruit			
		Fonds commercial ⁽¹⁾			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	2 700	2 700	
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
	TOTAL	2 700	2 700		
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat.out. industriels		70 851	61 752	9 098	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations grevées de droit					
Autres				13 799	
TOTAL	70 851	61 752	9 098	13 799	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	1 061		1 061	1 061
TOTAL	1 061		1 061	1 061	
Total I		74 612	64 452	10 159	14 860
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Avances et acomptes versés sur commande				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés			
		Créances reçues par legs ou donations			
		Autres			
	TOTAL				
Divers	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	151 530		151 530	171 208
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾				
Total II		151 530		151 530	171 208
Frais d'émission des emprunts	III				
Primes de remboursement des emprunts	IV				
Ecart de conversion Actif	V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		226 143	64 452	161 690	186 069
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

Association Cecilia

		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Passif			
Fonds propres	Sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		74 430
	Avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	5 920	
	Apports		5 920
	Legs et donations		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Écarts de réévaluation		
Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles	13 453	
	Réserves pour projet de l'entité		
	Réserves		13 453
	Autres		
	Report à nouveau	54 562	
	Excédent ou Déficit de l'exercice	-12 249	-6 068
	<i>Situation nette (sous total)</i>	61 686	87 735
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	9 098	
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
	Total I	70 785	87 735
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		7 800
	Total II		7 800
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Avances et acomptes reçus ⁽³⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 257	11 461
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	73 369	78 982
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instrument de trésorerie	1 278	89	
Produits constatés d'avance			
	Total IV	90 905	90 534
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	161 690	186 069
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an Dettes sauf (3) à moins d'un an	90 905	90 534
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Association Cecilia

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	3 445	3 560
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financiers		
	Concours publics et subventions d'exploitation	654 623	655 722
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		3 514	
Utilisations des fonds dédiés	7 800		
Autres produits	18	975	
	665 887	663 772	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		12 674
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	121 599	118 760
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	19 080	17 294
	Salaires et traitements	393 734	367 821
	Charges sociales	144 261	134 757
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 700	5 168
	Dotations aux provisions		
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	29	184
	683 404	656 662	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-17 517	7 109
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Association Cecilia

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	327	316
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	327	316
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	327	316
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-17 190	7 425
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		2 546
	Sur opérations en capital	4 700	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	4 700	2 546
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	-240	8 240
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	-240	8 240
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	4 940	-5 694
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées X		7 800
	Total des produits (I + III + V + IX)	670 915	666 634
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)	683 164	672 702
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-12 249	-6 068
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL	23 200	22 500
	TOTAL	23 200	22 500
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature	23 200	22 500
	Personnel bénévole		
	TOTAL	23 200	22 500



**KPMG Entreprises
Champagne-Ardenne**
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association, Fondation, Fonds de dotation

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2020**

Ce rapport contient 19 pages

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	7
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	8
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	8
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	8
5	Principes et méthodes comptables	9
5.1	Principes généraux	9
5.1.1	Changement de méthode comptable	9
5.1.2	Changements d'estimation	11
5.1.3	Corrections d'erreurs	11
5.2	Déroghations	11
6	Informations relatives aux postes du bilan	12
6.1	Bilan actif	12
6.1.1	Immobilisations corporelles, incorporelles, financières – Mouvements principaux	12
6.1.2	Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation	12
6.1.3	Etat des amortissements	13
6.1.4	Créances	13
6.1.5	Valeurs mobilières de placement	13
6.1.6	Charges constatées d'avance	13
6.2	Passif	14
6.2.1	Fonds associatifs	14
6.2.2	Engagements pris en matière de retraite	14
6.2.3	Fonds dédiés - Tableau de suivi	15
6.2.4	Etat des dettes	15
6.2.5	Charges à payer	15
6.2.6	Solde de la subvention ARS	15
7	Informations relatives au compte de résultat	16
7.1	Détail des subventions	16
7.2	Résultat exceptionnel	16
8	Autres informations	17



8.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	17
8.2	Etat des effectifs	17
8.3	Honoraires des commissaires aux comptes	17
9	Contributions volontaires en nature	18

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'objet du réseau est de développer et de faciliter l'accès à des soins palliatifs et d'accompagnement pour des patients de tous âges, de toutes conditions, atteints d'une maladie grave évolutive, mettant en jeu le pronostic vital, et qui souhaitent vivre leur fin de vie à domicile ou en institution.

Les objectifs principaux du Réseau sont :

- Rompre l'isolement du patient et de la famille, des soignants et des médecins,
- Améliorer la prise en charge des malades en soins palliatifs en coordination avec tous les professionnels de santé,
- Favoriser le retour ou le maintien à domicile, selon le libre choix du patient,
- Faciliter la continuité des soins,
- Accompagner les patients et leurs familles,
- Soutenir les soignants.

Les objectifs secondaires sont :

- Actions de formation auprès des Professionnels de Santé,
- Information et sensibilisation du grand public,
- Etudes épidémiologiques sur les pathologies prises en charges.

Organisé autour du patient, le réseau cherche à mettre en place tous les moyens opérationnels nécessaires pour créer les conditions d'une prise en charge médicale, psychologique, sociale et spirituelle, de proximité et de qualité, en associant et coordonnant les compétences de la Ville et de l'Hôpital.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Conformément à la loi du 4 Mars 2002, à la circulaire CNAM/DHOS du 2 mars 2007 et la loi HPST du 21 juillet 2009, la structure se donne comme objectifs :

- de promouvoir et de coordonner toute action en faveur du maintien au domicile et/ou dans le cadre familial et contribue à l'offre de soin ambulatoire dans une optique de qualité et d'équité des soins.
- de développer la prévention des conséquences médicales, psychologiques et sociales de la maladie. A ce titre, promouvoir et coordonner les soins de supports au domicile.
- de favoriser la prise en charge des douleurs chroniques dans le cadre des pathologies cancéreuses, des pathologies neurologiques dégénératives et des poly-pathologies gériatriques.

Le fonctionnement du réseau CECILIA ne s'entend qu'en lien avec ses valeurs qui sont au :

- **fondement de la santé publique** – approche globale de la personne dans son contexte de vie, égalité d'accès aux soins, qualité des services de santé (cohérence, compétences et continuité des soins),
- **fondement des soins palliatifs** – dignité de la personne vivante jusqu'au terme de sa vie, participation des personnes dans les choix qui les concernent (patient et entourage), coopération pluri-professionnelle,
- **fondement de la dynamique de réseau** – décloisonnement du système de santé notamment entre ville et hôpital, développement de nouvelles pratiques professionnelles et bénévoles dont : la reconnaissance des compétences spécifiques de chacun, le travail en coopération interprofessionnelle, le principe de non-subsidiarité.

Le fonctionnement du réseau Cecilia répond à la circulaire DHOS/02/03/CNAMTS/2008-100 du 25 mars 2008 relative au référentiel national d'organisation des réseaux de santé de soins palliatifs.

Missions

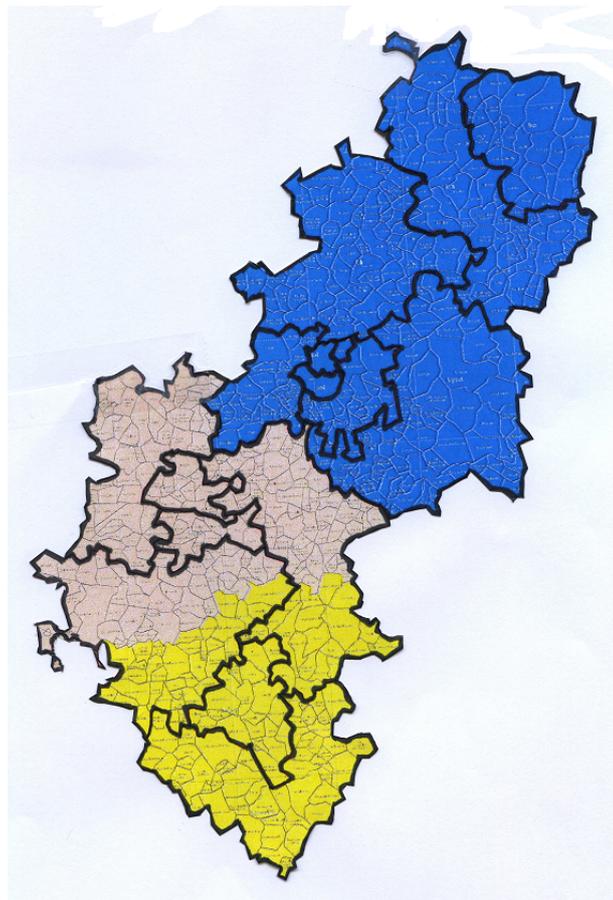
Les principales missions du réseau Cecilia sont les suivantes :

- Organiser et coordonner la prise en charge à domicile,
- Réaliser des évaluations en concertation avec les professionnels qui entourent le patient,
- Elaborer des projets de soins globaux,
- Proposer une évaluation de la situation sociale et orienter le patient,
- Proposer un accompagnement psychologique,
- Assurer la circulation de l'information auprès des professionnels de santé, notamment auprès du médecin traitant,
- Mettre en place un dossier informatisé partagé sécurisé et un cahier de suivi à domicile,
- Fédérer les établissements et structures sanitaires et sociales du territoire,
- Participer à l'harmonisation des pratiques,
- Mettre en œuvre des soins de support,
- Organiser des réunions d'information pour les patients et leur entourage,
- Assurer la formation pluridisciplinaire des professionnels.

Missions générales de l'équipe de coordination et d'expertise : Les membres de l'équipe interviennent en fonction des besoins du patient sur son lieu de vie afin de coordonner les différentes interventions et d'apporter leurs expertises pour assurer une qualité optimale des soins. Pour faciliter les échanges avec les professionnels soignants et non soignants du patient, les interventions de l'équipe sont organisées de préférence sous forme de réunions de coordination. Le projet personnalisé de soins est élaboré et réévalué autant que nécessaire lors de ces réunions de coordination. Les équipes sont garantes de la bonne circulation des informations entre tous les acteurs du champ sanitaire et du médico-social.

Les équipes assurent la diffusion et la bonne compréhension des droits du malade auprès du patient, de son entourage et tous les professionnels. En aucun, elles ne se substituent aux professionnels de proximité autour du patient.

Avec le nouveau découpage de notre nouvelle région Hauts de France, le réseau Cécilia a vu son territoire se modifier. Il se définit comme suit :



Dans le Soissonnais, le réseau couvre les 4 cantons suivants :

- Fère en Tardenois, 56 communes, (19 679 hab)
- Soissons, 28 communes, (50 277 hab)
- Vic-sur-Aisne, 50 communes, (21 432 hab)
- Villers-Cotterêts, 44 communes, (19 591 hab)

Dans les pays de l'Omois, au sud de l'Aisne, le réseau couvre les 4 cantons suivants :

- Château-Thierry, 21 communes, (27 113 hab)
- Essômes sur Marne, 47 communes, (29 105 hab)
- Fère-en-Tardenois, 22 communes (8 266 hab)
- Villers-Cotterêts, 32 communes (11 575 hab)

Dans les pays du Laonnois et Vervinois, au nord de l'Aisne, le réseau couvre les 5 cantons suivants :

- Guignicourt, 77 communes, (26 397 hab)
- Hirson, 26 communes, (21 727 hab)
- Laon, 54 communes, (51 427 hab)
- Marle, 65 communes, (20 026 hab)
- Vervins, 66 communes, (21 869 hab)

Le réseau concerne donc **328 484 habitants** et couvre **588 communes** soit environ **61 % de la population de l'Aisne**. Il convient, cependant, de préciser que le réseau Cecilia prend exceptionnellement en charge des patients de communes limitrophes non couvertes par un réseau de soins palliatifs.

(*source INSEE 2015 et source Conseil Général de l'Aisne)

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Investissements réalisés en 2020 et années antérieures	
- Site internet pour	2 700€
- Matériel de transport dont la valeur brute est égale à	19 594€
- Matériel de bureau et informatique dont la valeur brute est égale à	36 613€
- Mobilier dont la valeur brute est égale à	14 645€

Les locaux n'appartiennent pas à l'association mais sont mis à disposition gracieusement par l'Hôpital de Soissons.

— Ressources humaines

L'effectif au 31 décembre 2020 se compose de :

- 2 assistantes sociales
- 2 psychologues
- 2 médecins coordinateurs
- 3 infirmiers
- 3 personnels administratifs

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

Changement de référentiel comptable :

- la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.
- La 1^{ère} application du règlement 2018-06 constitue un changement de méthodes comptables conformément aux dispositions applicables, les changements ont été effectués selon la méthode dite « rétrospective ».
- Les principales modifications engendrées par l'application de ce nouveau référentiel comptable sont les suivantes :
 - Traitement des subventions d'investissement. Ce poste qui s'élevait au 1^{er} janvier 2020 à 62 780 € correspondait à des subventions dont :
 - o Total des subventions dont les immobilisations financées étaient totalement amorties : 37 699 € ; ce montant a été viré au compte report à nouveau
 - o Total des subventions dont les immobilisations financées n'étaient pas totalement amorties : 25 081 € ; ce montant a été viré au compte subvention d'investissement.

— Crise sanitaire

Une crise sanitaire très grave a été constatée en France et dans le monde en ce début d'année 2020. L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait le COVID-19 de pandémie.

Des mesures de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020 jusqu'au 11 mai 2020. De plus, un nouveau confinement a été décrété du 30 octobre 2020 au 15 décembre 2020.

Malgré la crise sanitaire, l'association a pu mener ses projets.

A noter que l'association n'a pas sollicité de prêts garantis par l'Etat, ni au report des cotisations sociales.

L'association n'a pas été fermée pendant les périodes de confinement.

Elle a eu recours au télétravail du 18 mars au 11 mai 2020 pour 50 % des salariés.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement :

- Le poste comprenant le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter celui-ci avec le montant net des subventions perçues déduction des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées, au rythme des amortissements des immobilisations financées, si le règlement ANC n°2018-06 était appliqué antérieurement lors de l'attribution de ces subventions.

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Suite au changement de méthode et conformément à la mise en œuvre du nouveau règlement de manière rétrospective, le compte report à nouveau a été mouvementé comme suit :

— Don de matériels sur périodes antérieures	11 650 €
— Montant des subventions d'investissements totalement amorties au 1 ^{er} janvier 2020 :	37 699 €
— Amortissements des subventions d'investissements pour lesquelles les immobilisations ne sont pas totalement amorties au 1 ^{er} janvier 2020 :	11 281 €

Total =	60 630 €

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :						
Affectées à des biens non renouvelables						
Affectées à des biens renouvelables	0	25 081	25 081	0	0	0
TOTAL	0	25 081	25 081	0	0	0

Quotes-parts virées au résultat :						
Affectées à des biens non renouvelables						
Affectées à des biens renouvelables	0	11 281	11 281	4 701		15 982
TOTAL	0	11 281	11 281	4 701		15 982

Comparabilité des comptes

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.

- Compte de résultat – subvention d'investissement rapportée au résultat :
 - Quote-part de subvention d'investissement repris au résultat au 31 décembre 2020 : 4 701 €
 - Quote-part de subvention d'investissement repris au résultat au 31 décembre 2019 si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué : 4 701 €

- Compte de résultat – présentation des fonds dédiés :

- En 2020 les dotations et reprises sont positionnés dans le résultat d'exploitation.
- En 2019 les dotations et reprises sont positionnées en bas du compte de résultat ; si elles avaient été comptabilisées dans le résultat d'exploitation, ce dernier se serait élevé à - 691 € au lieu de 7 109 €.

5.1.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 *Dérogations*

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Bilan actif

6.1.1 Immobilisations corporelles, incorporelles, financières – Mouvements principaux

Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	à l'ouverture	Acquisitions	Diminutions	à la clôture
Site internet	2 700			2 700
				0
TOTAL	2 700	0	0	2 700

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	à l'ouverture	Acquisitions	Diminutions	à la clôture
Matériel de transport	19 594			19 594
Matériel de bureau et informatique	36 613			36 613
Mobilier	14 645			14 645
				0
TOTAL	70 852	0	0	70 852

Immobilisations financières

Valeurs brutes	à l'ouverture	Acquisitions	Diminutions	à la clôture
Dépôts et cautionnement	1 061			1 061
				0
TOTAL	1 061	0	0	1 061

6.1.2 Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans

6.1.3 *Etat des amortissements*

Immobilisations incorporelles

Amortissements	à l'ouverture	Augmentation	Diminutions	à la clôture
Site internet	2 700			2 700 0
TOTAL	2 700	0	0	2 700

Immobilisations corporelles

Amortissements	à l'ouverture	Augmentation	Diminutions	à la clôture
Matériel de transport	7 988	3 919		11 907
Matériel de bureau et informatique	36 389	224		36 613
Mobilier	12 675	558		13 233 0
TOTAL	57 052	4 701	0	61 753

6.1.4 *Créances*

Toutes les créances de l'actif circulant sont d'échéance inférieure à un an.

6.1.5 *Valeurs mobilières de placement*

Les placements financiers sont constitués exclusivement d'un livret A à la Caisse d'Epargne.

Les intérêts perçus sur l'exercice s'élèvent à 327 €.

6.1.6 *Charges constatées d'avance*

Néant

6.2 *Passif*

6.2.1 *Fonds associatifs*

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise	74 430	-74 430	0				0
Fonds propres avec droit de reprise	5 920						5 920
Ecarts de réévaluation							
Réserves	13 453		13 453				13 453
Report à nouveau	0	60 631	60 631	-6 068			54 562
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 068			6 068	-12 249		-12 249
Situation nette	87 735						61 686
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement		13799			9 098	4 701	4 397
Provisions réglementées							
TOTAL	87 735						70 785

6.2.2 *Engagements pris en matière de retraite*

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, n'est pas comptabilisé car non significatif.

6.2.3 Fonds dédiés - Tableau de suivi

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions de fonctionnement ARS 2019	7 800 €		7 500 €			0 €	

6.2.4 Etat des dettes

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

6.2.5 Charges à payer

— Dettes fournisseurs	16 023 €
— Dettes sociales :	43 777 €
— Dettes fiscales :	1 507 €

6.2.6 Solde de la subvention ARS

La subvention octroyée par l'ARS, d'un montant initial de 655 812 €, n'a pas été totalement consommée.

Le solde de 2 188,53 € figure en solde de subventions à reverser ou à consommer.

7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Détail des subventions

— Subvention ARS

L'association bénéficie d'une convention de financement de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

— La subvention de fonctionnement comptabilisée au titre de l'exercice 2020 s'articule comme suit :

- Subvention reçue :	655 901,00 €
- Subvention de l'exercice consommée :	<u>- 653 653,47€</u>

Total complément subvention à reverser : 2 188,53 €

7.2 Résultat exceptionnel

— Produits exceptionnels :

- Quote-part e subvention virée au résultat 2020	4 700,84 €
--	------------

— Charges exceptionnelles :

- Ajustement forfait coordination médecin et infirmier :	240,00 €
--	----------

8 Autres informations

8.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

L'Association ne compte aucun cadre dirigeant rémunéré.

8.2 Etat des effectifs

Au 31 décembre 2020, l'association compte 12 salariés.

Le nombre d'équivalents temps plein employés sur l'exercice s'élève à 9,92.

8.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires du commissaires aux comptes :

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 550 €

9 Contributions volontaires en nature

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de locaux. L'avantage en nature est valorisé au pied du compte de résultat pour un montant estimé à 16 000 € par an, charges locatives incluses.

D'autre part, une partie des coûts d'affranchissement est prise en charge par l'Hôpital de Soissons. L'avantage en nature est lui-aussi valorisé au pied du compte de résultat pour un montant estimé à 7 200 € par an.

Enfin, l'association bénéficie de la mise à disposition de matériels de bureau donné en mars 2006. Méthode de valorisation : ces biens étant totalement amortis, la valorisation de la mise à disposition est considérée comme nulle.